

Beaucoup de curés ne font pas résidence en leur cure sous différents prétextes. D'abord parce que la maison curiale n'existe pas, d'autres, comme à Saint-Trivier-sur-Moignans, parce que le climat est mauvais. Comme la cure de cette petite ville rapportait plus de 2.500 livres, ce qui est énorme pour l'époque, il trouvait plus commode d'y placer un vicaire. Les curés, dans la plupart des paroisses, touchaient habituellement le tiers de la dîme pour leur traitement et le présentateur de la cure avait les deux autres tiers. Ils avaient en outre le revenu de plusieurs parcelles de terre, une portion sur les blés et autres légumes, les noales, etc. (1). Le luminaire avait aussi une rente pour la cire et l'entretien des ornements, etc. Lorsqu'il y avait besoin d'un calice ou d'un ciboire, le luminier faisait faire des quêtes et les habitants se cotisaient. Le ou les luminiers devaient rendre compte chaque année de leur administration au curé et aux plus anciens de la paroisse, mais bien souvent ils ne le faisaient pas. Ils étaient changés, en général, chaque année ou après une période déterminée. Quelquefois, comme à Ambérieu-en-Dombes, le sieur Chatelain faisait fonction de luminier depuis une douzaine d'années et gardait les clefs des ornements. Le procès-verbal de cette visite mentionne une croix d'argent valant de 400 à 500 livres, toute neuve.

La tenue des registres paroissiaux par les curés n'était pas encore générale, beaucoup n'inscrivaient que les actes de baptême nécessaires à la première communion ; les actes de mariage et de sépulture ne seront généralement pas tenus partout avant le commencement du xviii^e siècle,

(1) On appelait noales les nouvelles terres défrichées.